

# LE PETIT JOURNAL



août 2025

HAUDAINVILLE


## CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

 03 29 84 62 86

 mairie-haudainville@grandverdun.fr

 www.haudainville.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

et PanneauPocket

## Horaires d'ouverture de la Mairie



**Lundi : 13h30-17h00**

**Mardi : 10h-12 et 13h30-17h**

**Mercredi : Fermé**

**Judi : 10h-12 et 13h30-17h00**

**Vendredi : 13h30-17h**

Le Maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

**1<sup>er</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h  
ou sur rendez-vous**

En dehors des permanences  
ci-dessus et **en cas d'urgence**

vous pouvez contacter le Maire ou  
les adjoints aux numéros ci-après :

**Patrick Lorans**

06 80 96 32 10

**Ghislin Lubraniecki**

06 63 22 28 45

**Jérôme Martinet**

06 72 83 30 15

---

**Nuisances sonores,**

**heures pour le bricolage :**

**Semaine : 8h-12h et 14h-20h**

**Samedi : 9h-12h et 14h-19h**

**Dim. et jours fériés : 10h -12h**

## LE MOT DU MAIRE

Bonjour,

La fin du mandat que vous nous avez confié approche, le renouvellement du conseil municipal étant prévu pour Mars 2026.

Cette élection verra s'appliquer la loi du 21 Mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin afin de "garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité"

De fait, toutes les communes de moins de 1000 habitants adopteront le mode de scrutin par liste proportionnel à 2 tours.

Concrètement, cela signifie que vous devrez voter pour une liste complète sans possibilité de rayer ou ajouter un nom ni modifier l'ordre des candidats.

Enfin, les listes devront respecter l'alternance femme/homme.

Un dossier plus complet sera publié dans le petit journal d'avant les élections.

Bien à vous

Patrick LORANS



## Bilan de la mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) :

3 PAV, pour collecter les biodéchets, ont été installés le jeudi 25 janvier 2024 à Haudainville. Il s'agit d'un conteneur en métal dans lequel se trouve une poubelle qui est vidée et nettoyée avec un jet d'eau à 80 °C toutes les semaines par les équipes de Suez.



L'installation des PAV sur le territoire de la CAGV nous permet de respecter la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire). Les biodéchets ne doivent plus être jetés dans les OMR (sacs noirs) et servent à fabriquer du compost utilisé par les agriculteurs.

En 2024, ces 3 points d'apports ont permis de collecter un peu plus de 10 tonnes de biodéchets :

- Celui de la rue de la Louvière : 3,02 tonnes avec un taux de remplissage de 50 %.
- Celui de la rue de la Chise : 4,62 tonnes avec un taux de remplissage de 76,5 %
- Celui de la rue de Sommedieue au dessus du petit parking : 2,47 tonnes avec un taux de remplissage de 41 %.

Sur tout le territoire de la CAGV, c'est plus de 298 tonnes collectées en 2024.

Merci à l'ensemble de nos concitoyens pour les efforts fournis pour le tri des déchets et notamment les biodéchets.

## Agenda :

- 22 au 25 août : Fête patronale de la St Symphorien rue Grande
  - Jusqu'au 3 octobre : Inscription à l'opération Mille talents en Mairie.
- (Voir article page...)



## ETAT CIVIL

- 01/04 Naissance d'Emmy Comparin
- 14/06 décès de Monsieur Denis Fourneau 61 ans
- 28/06 Mariage Alexandre CEBE et Stéphanie TOUSSAINT



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – JEUDI 26 juin 2025

Présents : Patrick LORANS, Denis WAXWEILER, Ghislin LUBRANIECKI, Jérôme MARTINET, Dominique VALLA, David SOULODRE, Jean-Michel CORRIAX et Cédric MAILFERT.

Absents : Véronique PHILIPPE, Olivier LECLER.



### DELIBERATIONS

#### 1. Approbation du procès-verbal du conseil précédent.

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2025, transmis par mail aux conseillers. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Information du conseil de l'utilisation de délégations de pouvoir.

En application de l'article L 2122-23 du CGCT, le maire informe les membres du conseil des décisions qu'il a prise dans le cadre de ses délégations de pouvoir, à savoir :

- signature de contrat de location des logements communaux pour les appartements 2 et 4 de l'immeuble 2 bis rue des Ecoles ;
- déclaration de sinistre et encaissement de l'indemnité d'assurance pour les dommages causés à la salle de l'Epina.

#### 3. Cheminement Côte des malades.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet de sécurisation du chemin longeant la RD 964 entre la sortie du village et le chemin de la Côte des malades.

Après consultation de plusieurs entreprises et des services de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse en charge des routes, il propose la solution de l'entreprise Berthold : une barrière de protection en bois avec poteaux pour un montant total de 46034.28 € TTC.

Ces travaux pouvant être éligibles à une subvention de la Région Grand Est au titre du programme Coup de Pouce rural, il propose le plan de financement ci-dessous :

Montant total des travaux : 46 034.28 €      Subvention de la Région : 11 508.57 €      Autofinancement : 34525.71 €

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité : d'accepter le devis de l'entreprise Berthold et autoriser le maire à signer tout document relatif à ce projet.

#### 4) Opération 1000 talents.

Monsieur le Maire présente le bilan de l'opération 1000 talents réalisée en 2024, et interroge les conseillers municipaux sur la reconduite de l'opération en 2025 et sur les conditions de participation de la commune.

Pour rappel, l'opération réalisée avec d'autres communes de la CAGV prend en charge les cotisations d'associations culturelles et sportives selon les conditions de ressources suivantes :

		Revenu fiscal de référence			
Nb d'enfants	pas d'enfant ou 1	< 12 000€	de 12 001 à 23 000€	> 23 001€	
	2 enfants	< 14 400€	de 14 401 à 27 600€	> 27 601€	
	3 enfants	< 16 800€	de 16 801 à 32 200€	> 32 201€	
	4 enfants et plus	< 19 200€	de 19 201 à 36 800€	> 36 801€	
Participation	- 18 ans	-60%	- 40%	- 20%	MAX 50€
	+ 18 ans	- 30%	- 20%	- 10%	MAX 30€

Les années précédentes, la commune ne prenait pas en charge les participations inférieures à 10 €.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité :

- de reconduire l'opération 1000 talents en 2025 ;
- de participer selon le barème mis en place par la CAGV ;
- de maintenir le seuil de participation à 10 €

#### Questions diverses :

Présentation des travaux réalisés depuis la précédente séance :

- Remplacement des soupiraux et de la porte d'entrée de l'immeuble 2 bis rue des Ecoles ;
- Remplacement de la porte d'accès piéton au jardin de l'immeuble 3 rue des Ecoles ;
- Travaux de rénovation de l'appartement 2 du 2 bis rue des Ecoles ;
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente ;
- Installation d'un nouveau columbarium.
- Travaux de la commission cimetière. Proposition d'un nouveau règlement du cimetière et de l'espace cinéraire remis au maire.
- Monsieur le Maire sera le coordonnateur pour le prochain recensement de la population.

## Ouverture d'une section pétanque au sein du SLC la Beholle :

L'association Sport Loisirs Culture La Béholle ouvre une section pétanque à Haudainville.

Nous recherchons un responsable de section, ainsi que des membres pour faire vivre et animer cette nouvelle activité conviviale.

Par ailleurs, il reste des places disponibles dans la section tennis de table.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

Pour nous contacter, merci de nous envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [slc.labeledolle@gmail.com](mailto:slc.labeledolle@gmail.com) ou envoyer un sms au 07 60 98 84 33.



## Opération Mille Talents 2025 :

Cette année encore, les membres du Conseil municipal ont décidé de participer à l'opération Mille talents. Il s'agit d'une aide financière attribuée pour les personnes (0/100ans) habitants Haudainville et souhaitant s'inscrire à l'année à une activité sportive et/ou culturelle au sein de la CAGV.

Afin de bénéficier de cette aide, vous devez fournir :

- L'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024 )
- Un justificatif de domicile (- de 3 mois)
- Une pièce d'identité
- Le livret de famille + la carte d'identité des parents pour les mineurs.

Les modalités d'attribution sont les suivantes :



		Revenu fiscal de référence			
Nb d'enfants	pas d'enfant ou 1	< 12 000€	de 12 001 à 23 000€	> 23 001€	
	2 enfants	< 14 400€	de 14 401 à 27 600€	> 27 601€	
	3 enfants	< 16 800€	de 16 801 à 32 200€	> 32 201€	
	4 enfants et plus	< 19 200€	de 19 201 à 36 800€	> 36 801€	
Participation	- 18 ans	-60%	- 40%	- 20%	MAX 50€
	+ 18 ans	- 30%	- 20%	- 10%	MAX 30€

Les usagers peuvent choisir une activité culturelle et/ou une activité sportive, pour un maximum donc de 2 x 50€ pour les -18 ans (soit 100€ max) et 2 x 30€ pour les +18 ans (soit 60€ max).

**A noter que la Commune ne remboursera pas les sommes inférieures à 10€.**

**Les inscriptions débuteront en Mairie le 1er août jusqu'au 3 octobre 2025.**

## Nuisances sonores : les deux-roues motorisés

Nous avons eu plusieurs remontées d'habitants se plaignant du bruit que font certains deux-roues motorisés dans les rues de la Commune et notamment rue de la Louvière. A cela peut s'ajouter une conduite risquée sans casque ou en faisant une roue arrière. Nous rappelons que ces pratiques, qui sont interdites, sont dangereuses pour ceux qui les pratiquent et pour les autres usagers de la route.



## La Médiathèque du Grand Verdun en transition avant l'ouverture de l'Æncre

Depuis le 22 février, la médiathèque provisoire de l'ancien hôtel Bellevue a fermé ses portes pour laisser place aux préparatifs de l'Æncre, la future médiathèque située rue Poincaré.

En attendant son inauguration le 29 août, plusieurs solutions sont mises en place pour continuer à lire et se cultiver.

En attendant l'ouverture de l'Æncre, vous pouvez accéder à la lecture et aux ressources culturelles par la **plateforme Limedia** qui va encore un peu de patience avant l'ouverture de ce nouveau lieu culturel, qui promet de nombreuses surprises. Pour toute information complémentaire, contactez la médiathèque au 03 29 83 44 19 ou par mail à [mediatheque@grandverdun.fr](mailto:mediatheque@grandverdun.fr).



### Qu'est ce que le Limedia ?

Le nouveau site culturel [Limedia.fr](http://Limedia.fr) a été lancé en avril 2018. Ce projet de bibliothèque numérique de référence est porté par le Sillon Lorrain.

C'est donc à présent plus de **16 000 films et documentaires**, **15 000 livres numériques**, **700 titres de presse**, mais aussi de la **musique en streaming et des formations** qui vous sont **accessibles 24h/24 et 7j/7** de n'importe où grâce à la plateforme Mosaïque. C'est également vous permettre de consulter les ressources patrimoniales numérisées des médiathèques et bibliothèques sur la plateforme Galerie ou encore effectuer des recherches dans la presse ancienne lorraine avec Kiosque.

Ainsi, les adhérents de la Médiathèque de l'Agglomération ont accès à ces nouveaux services numériques, et ce, gratuitement.



### Comment se connecter à Limedia ?

- Se rendre à l'adresse suivante: <https://mosaique.limedia.fr/>
- Créer votre compte à l'aide de votre numéro de lecteur de la Médiathèque du Grand Verdun (LXXXX)
- Et découvrez toute l'offre numérique !

### Panneaux photovoltaïques

Dans sa séance du 28 Mars, le conseil municipal a validé à l'unanimité le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes.

Réalisée par la société SOLARTECH de THIERVILLE, l'installation, idéalement positionnée sur le pan sud, est dimensionnée pour produire 25 MWh couvrant ainsi environ 80% de la consommation annuelle des bâtiments communaux.

D'un coût total de 24763€ HT, le projet devrait avoir un retour sur investissement de 7 à 8 ans.



### Arrivée du nouvel employé communal :

Nous vous informons de l'arrivée de M. Claude WALIGUNDA, notre nouvel employé communal partagé avec deux autres communes de la CAGV.

- De mai à fin septembre, il sera présent 2 jours (lundi et mardi) sur la Commune.



### Rentrée des classes

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2024/2025 s'est tenu jeudi 26 Juin.

Après le bilan des activités, Mme FONTAINE a présenté le tableau des effectifs pour la rentrée.

Avec la prise en compte des dérogations, 103 enfants sont inscrits contre 111 l'année précédente.

- TPS, PS, MS : 4 + 9 + 12 = 25 élèves
- GS, CP : 8 + 10 = 18 élèves
- CP, CE1 : 8 + 10 = 18 élèves
- CE2, CM1 : 16 + 6 = 22 élèves
- CM1, CM2 : 8 + 13 = 21 élèves.

**« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.**

**Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.**

**Rédacteurs : M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.**